



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

### PREFECTURE

Direction de la Réglementation et des Libertés  
Publiques

Bureau des Elections et de la Réglementation

Affaire suivie par : Mme Sylvie DAVORY

Section Elections

Tél : 02-37-27-70-54

Fax : 02-37-27-72-57

pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

### ARRETE N° DRLP-BER 16-04/17

## DETERMINANT LE NOMBRE DE MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR ET LEUR REPARTITION ENTRE CATEGORIES PROFESSIONNELLES ET ENTRE SOUS-CATEGORIES

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code de commerce et notamment ses articles L713-11 à L713-13, R 711-47, R711-47-1, R 713-66 et R 713-67, A 713-26 à A 713-30 ;

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010, relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 4, prorogeant les mandats actuels des membres élus lors du renouvellement général en 2010 jusqu'à une date qui n'excède pas le terme de l'année 2016 ;

Vu le décret n° 2010-924 du 3 août 2010 relatif à la composition et au régime électoral des chambres de commerce et d'industrie ;

Vu l'arrêté n° 16.093 de M. le Préfet de la Région Centre-Val-de-Loire en date du 8 avril 2016 portant composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Centre-Val-de-Loire pour les élections 2016 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir en date du 24 mars 2016 portant sur l'adoption du rapport de pesée économique et la répartition des membres de la Chambre de commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir entre catégories et entre sous-catégories ;

Considérant le rapport économique (étude économique de pondération) déterminant l'importance économique des catégories et des sous-catégories professionnelles au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir et proposant la répartition des 42 sièges de cette CCI entre catégories et entre sous-catégories, reçu le 31 mars 2016 ;

Sur la proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure et Loir,



Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00  
Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)  
Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi sur rendez-vous exclusivement  
Pour toute précision, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives"

## ARRETE

**Article 1.-** Le nombre de membres élus à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Eure-et-Loir est fixé à 42.

**Article 2.-** La répartition des 42 membres entre catégories professionnelles et entre sous-catégories est fixée comme suit :

- **Catégorie COMMERCE :** 12 sièges
- 1<sup>ère</sup> sous-catégorie « moins de 10 salariés » : 7
- 2<sup>ème</sup> sous-catégorie « 10 salariés et plus » : 5
  
- **Catégorie INDUSTRIE :** 15 sièges
- 1<sup>ère</sup> sous-catégorie « moins de 20 salariés » : 7
- 2<sup>ème</sup> sous-catégorie « 20 salariés et plus » : 8
  
- **Catégorie SERVICES :** 15 sièges
- 1<sup>ère</sup> sous-catégorie « moins de 10 salariés » : 8
- 2<sup>ème</sup> sous-catégorie « 10 salariés et plus » : 7

**Article 3.-** Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Eure-et-Loir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chartres, le 19 AVR 2016

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale,

  
Carole PUIG-CHEVRIER

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en application des articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.